

Réunions publiques d'échanges sur le diagnostic

- 21 mars 2017 à Poix-de-Picardie
- 23 mars 2017 à Molliens-Dreuil
- 12 avril 2017 à Hornoy-le-Bourg



web

plui.ccsOA.fr

Élaboration du PLUi du Sud-Ouest Amiénois

Déroulement de la réunion

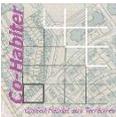
1. Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ? – 10 min
2. Les grands enseignements du diagnostic – 20 min
3. Les pistes de travail retenues par les élus – 10 min
4. Echanges, questions, débat ...





Réunion publique d'échange sur le diagnostic

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?



Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

- **Un document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale (63 communes) qui :**

- ✓ traduit un projet politique pour 10 à 15 ans
- ✓ fixe le droit des sols à la parcelle (puis-je construire, où et comment ?)
- ✓ planifie les constructions à vocation d'habitat, d'économie, d'équipements, ...
- ✓ protège les milieux agricoles et naturels
- ✓ préserve les populations et les biens des risques connus (naturels et technologiques)

- **Un outil de développement au service du territoire qui :**

- ✓ est élaboré dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants
- ✓ n'est pas un outil d'expropriation : il donne un usage possible à une parcelle sans imposer au propriétaire de vendre ou de construire sa parcelle
- ✓ est évolutif et sans durée de vie légale

- **Les thématiques à traiter dans un PLU**

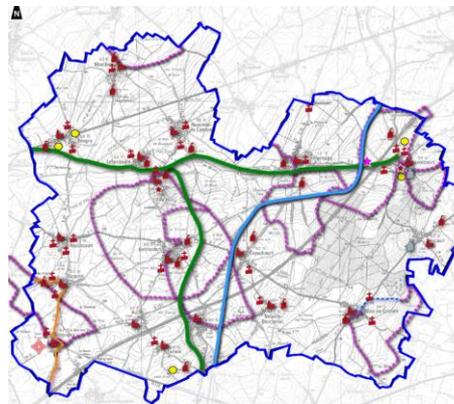
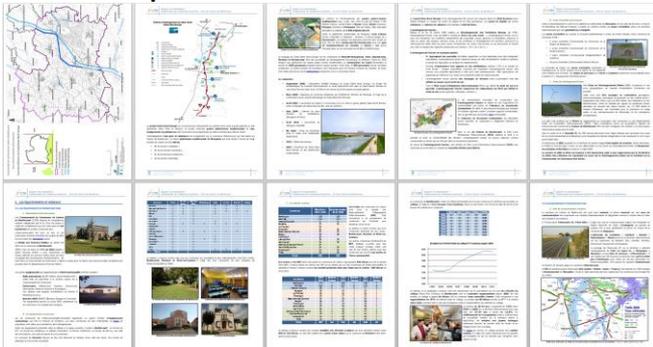
- ✓ Démographie – Logement
- ✓ Développement économique
- ✓ Commerces, équipements et service
- ✓ Espaces naturels et forestiers, continuités écologiques
- ✓ Paysage et patrimoine culturel et historique
- ✓ Agriculture
- ✓ Transports et déplacements
- ✓ Tourisme et loisirs
- ✓ Risques et ressources naturelles

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

- **Élaborer un PLU intercommunal n'est pas élaborer 63 PLU**
 - ✓ le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire à l'échelle intercommunale
 - ✓ ce n'est pas la juxtaposition de 63 projets communaux
- **26 communes disposent à ce jour d'un document d'urbanisme applicable**
 - ✓ jusqu'à approbation du PLUi, ils restent applicables
 - ✓ toutefois, une fois le projet de territoire adopté par le Conseil Communautaire, le PLUi peut déjà bloquer les projets importants qui le remettrait en cause
- **Un droit à construire n'est pas acquis définitivement**
- **La présence des réseaux ne conditionne pas seulement le droit à construire**

Les pièces constitutives du PLUi

- Le rapport de présentation : il justifie le contenu de toutes les autres pièces
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : le projet politique



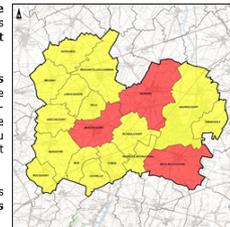
Les objectifs suivants ont été fixés par la commission d'urbanisme du PLUi :

1.1. RECENTRER L'URBANISATION SUR LES TROIS PRINCIPAUX POLES IDENTIFIES

Deux pôles majeurs (Bertincourt et Hermies) et un pôle secondaire (Metz-en-Couture) ont été identifiés. Les nouvelles opérations d'ensemble seront uniquement situées sur ces communes.

Les deux pôles majeurs de Bertincourt et Hermies disposent d'environ 90 logements chacun sous forme d'opérations d'ensemble. Le pôle secondaire de Metz-en-Couture dispose d'environ 20 logements sous la forme d'une opération d'ensemble. Les terrains mobilisables au sein des mêmes parties actuellement urbanisées sont aussi projetés comme constructibles.

Les 15 autres communes concentrent les possibilités d'urbanisation sur des terrains situés à l'intérieur des tissus urbains villageois.



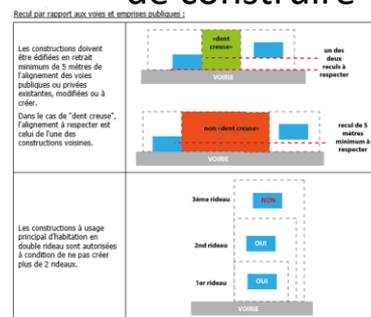
Trois pôles urbains ont été mis en évidence

1.2. STOPPER L'ÉTALEMENT LINÉAIRE DES VILLAGES

Les nouveaux logements seront réalisés à l'intérieur des villages et par le biais d'opérations programmées de plusieurs logements mais seulement pour les trois communes identifiées comme pôles qui disposent également des terrains situés à l'intérieur des tissus urbains.

Pièces réglementaires : servent à instruire les autorisations d'urbanisme

- Les orientations d'aménagement et de programmation : actions et opérations à respecter pour aménager certains secteurs
- Le règlement graphique et écrit : les zones et les règles encadrant les possibilités de construire



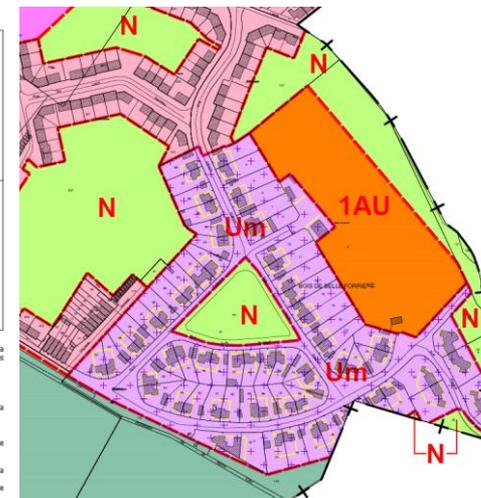
Au-delà d'une bande de 35 mètres à compter de l'alignement des voies publiques routières existantes ou de la marge de recul, les constructions à usage d'habitation sont interdites. Au-delà de cette bande sont seules admises les extensions des constructions existantes et les annexes d'habitation.

Recul par rapport aux limites séparatives :

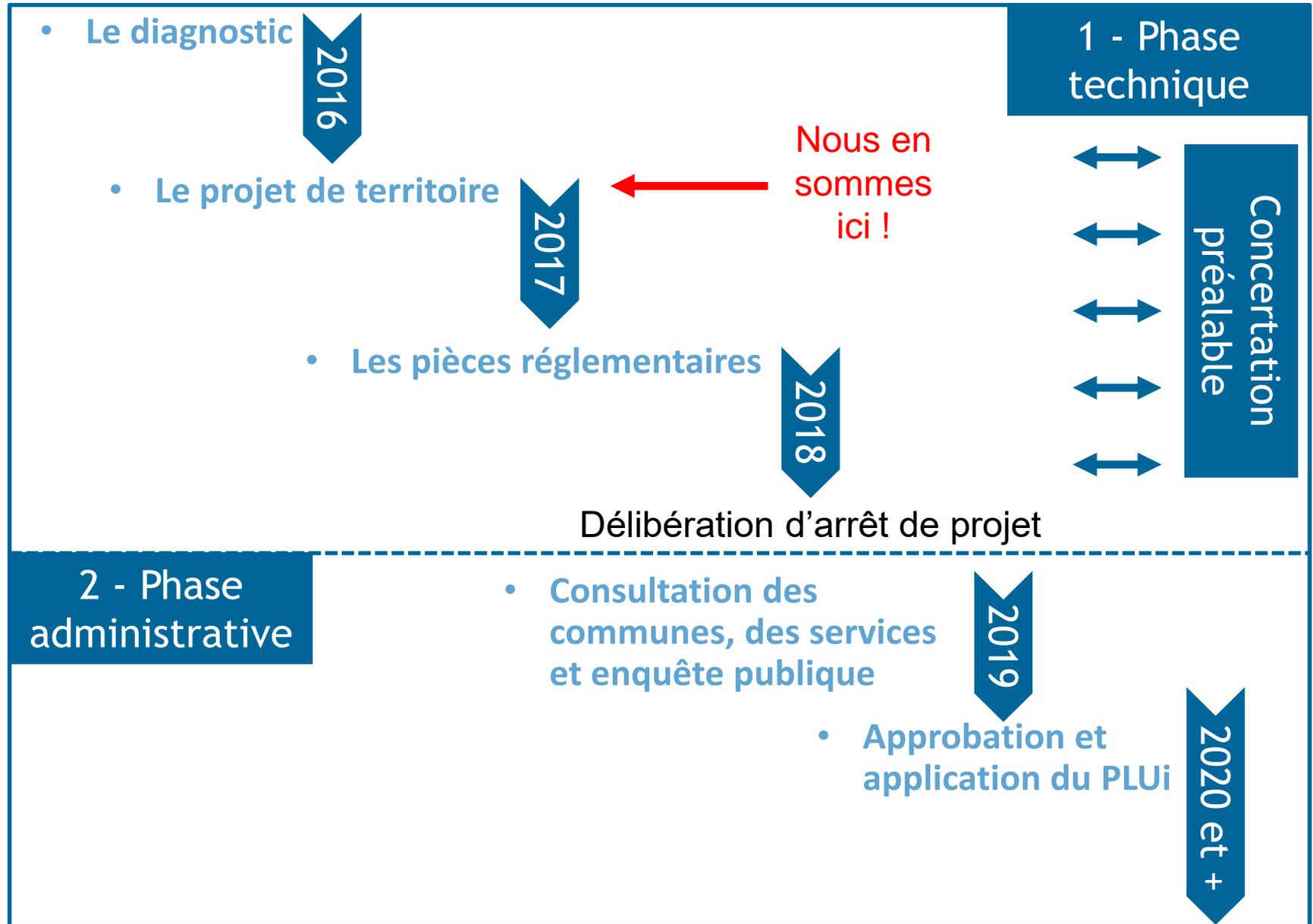
La distance comprise horizontalement de tout point d'une façade d'un bâtiment au point le plus proche de la limite séparative de la parcelle ne peut être inférieure à 3 mètres.

Toutefois, la construction de bâtiment joignant la limite parcellaire est autorisée :

- A l'intérieur d'une bande de 30 mètres de profondeur à compter de l'alignement ou de la limite de construction qui s'y substitue ;
- A l'extérieur de cette profondeur de 30 mètres, dans les cas suivants :
 - lorsqu'il s'agit de bâtiments dont la hauteur n'excède pas 3,20 mètres en limite parcellaire et la pente de toiture 45°
 - lorsqu'il s'agit de deux bâtiments qui se joignent ou qui résultent d'opérations conjointes de construction.



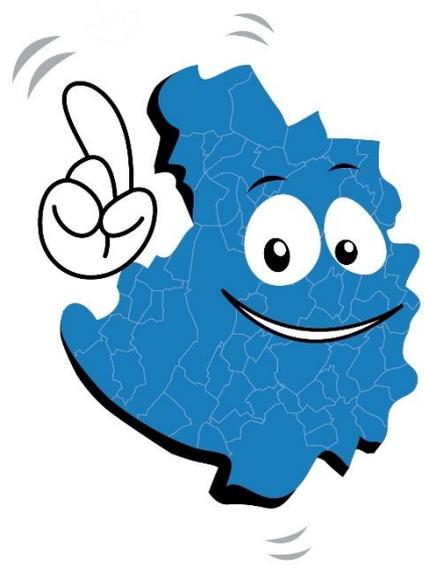
Les étapes obligatoires d'élaboration du PLU





Réunion publique d'échange sur le diagnostic

Les grands enseignements du diagnostic



Les grands enseignements du diagnostic

- ✓ La restitution suivante n'est pas exhaustive
- ✓ Elle s'attache à mettre en avant les enseignements clés du diagnostic
- ✓ Les enseignements incontournables sur lesquels le projet de territoire doit s'appuyer

JE VIS DANS UN ENVIRONNEMENT

Patrimoine naturel



J'habite



Foncier



Je me divertis



Je travaille



J'accède aux services



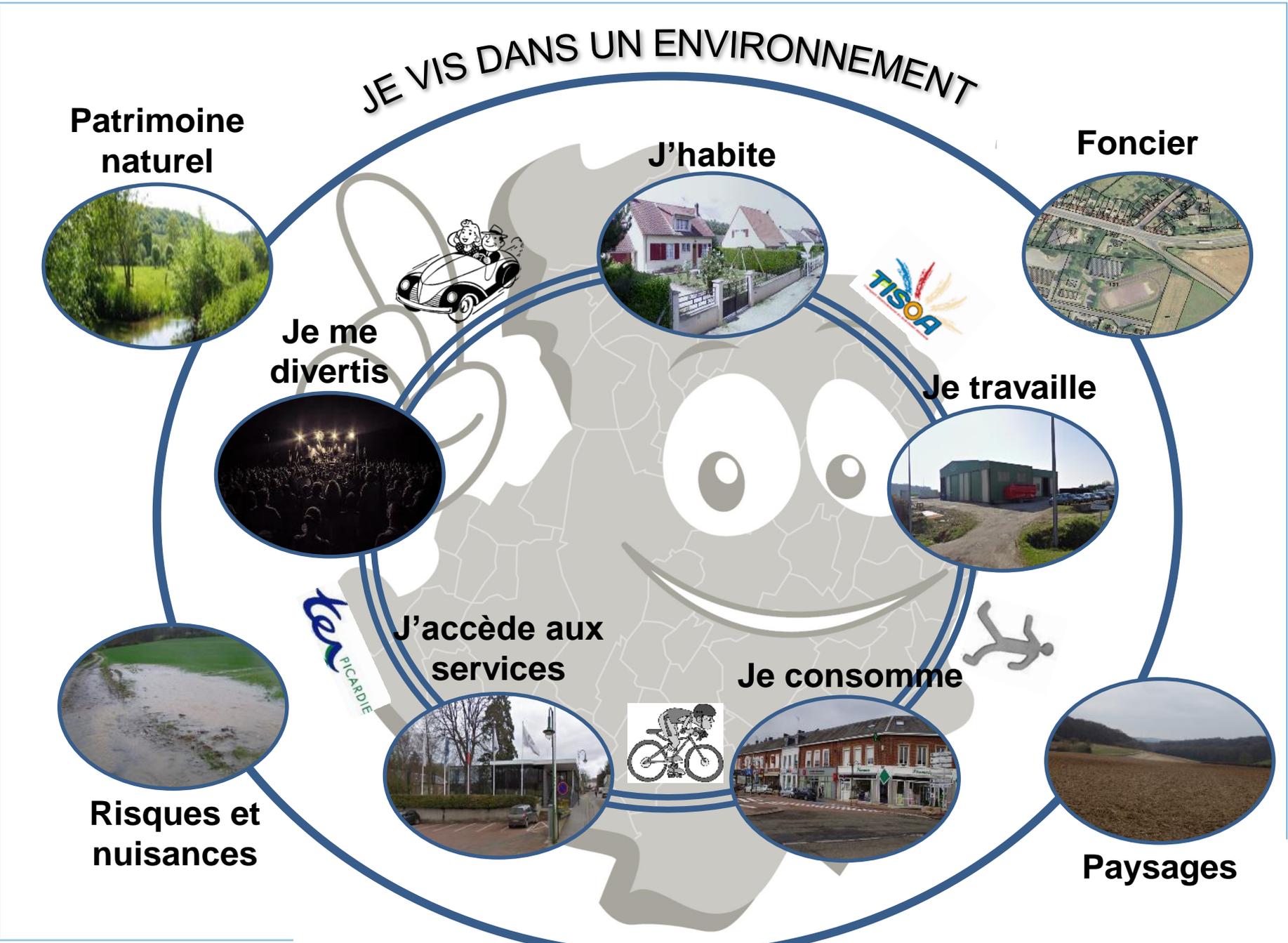
Je consomme



Risques et nuisances



Paysages



Les grands enseignements du diagnostic

Patrimoine naturel



Le larris d'Equennes-Eramécourt (Source : CENP)



La vallée de la Bresle et ses zones humides

- ✓ **La qualité des cours d'eau hétérogène**
 - L'état écologique de l'Airaines, du Saint-Landon et du Liger est moyen
 - il est bon pour les autres cours d'eau

- ✓ **Un patrimoine naturel important avec :**
 - Des boisements, du bocage, des cours d'eau et vallées humides, des larris.

- ✓ **Certains espaces sont protégés :**
 - 2 zones Natura 2000
 - 8 Espaces Naturels Sensibles
 - De nombreuses zones humides

- ✓ **La plupart sont simplement inventoriés :**
 - 24 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Les grands enseignements du diagnostic

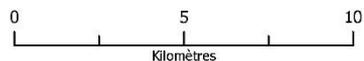
Patrimoine naturel

Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

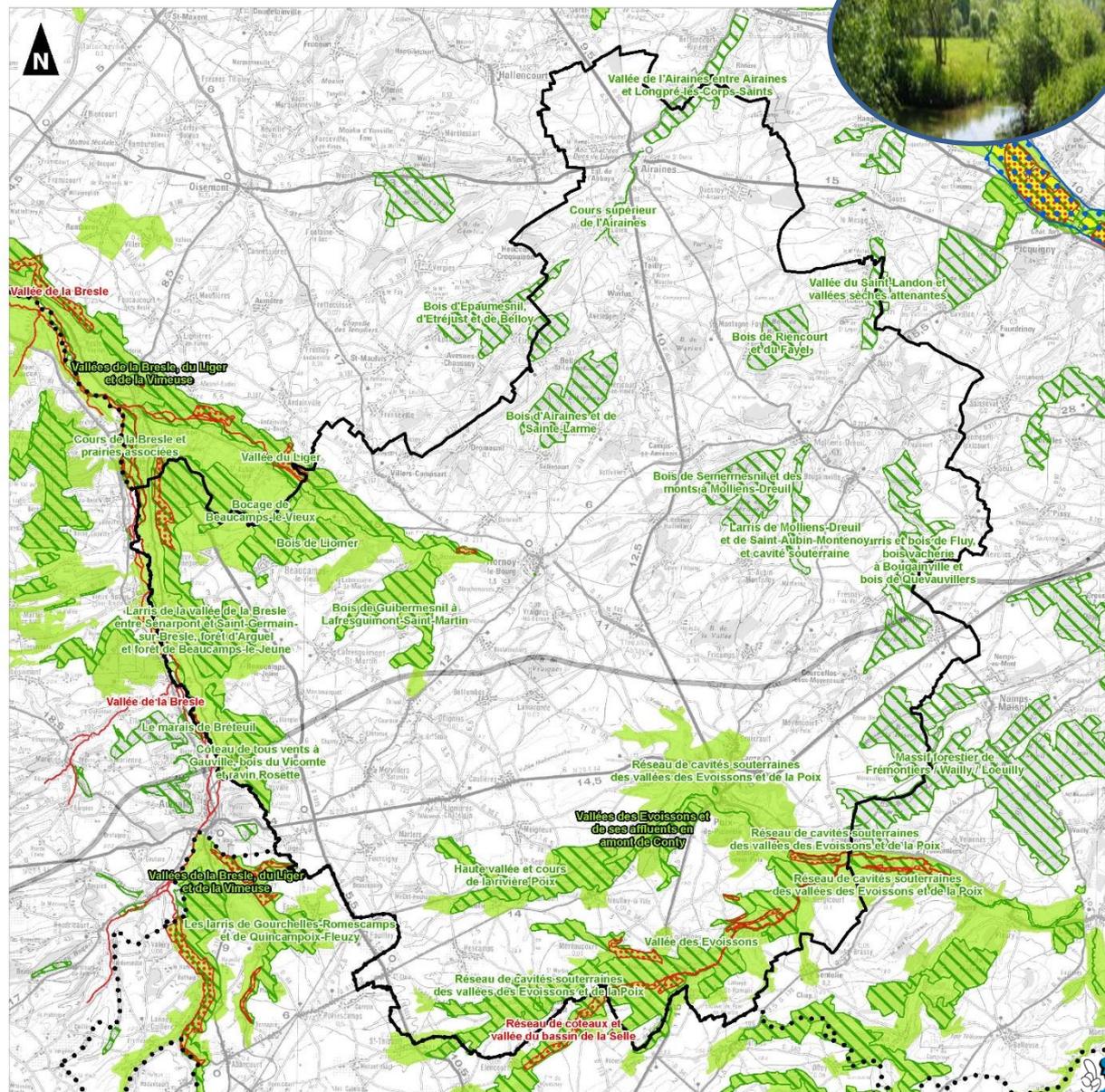
Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu

-  Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
-  Limites départementales
-  Zone Spéciale de Conservation
-  Zone de Protection Spéciale "Etangs et marais du bassin de la Somme"
-  Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux "Etangs et marais du bassin de la Somme"
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



 **1:130 000**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : IGN - DREAL - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015



Les grands enseignements du diagnostic

paysages

✓ Une richesse paysagère importante

Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Entités paysagères

 Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Entités paysagères :

-  Le plateau agricole du Vimeu
-  Vallées humides :
 - Dr et Ai : le Dreuil et le ruisseau d'Airaines
 - Li : le Liger
 - Br : la Bresle
 - Se : la Selle
-  Vallées sèches patrimoniales entre la vallée d'Airaines et le Liger
-  Les Evoissons
-  Le Saint-Landon

Paysages particuliers :

-  Larris

Coupure paysagère :

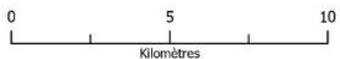
-  Autoroute A29

Éléments structurants du relief :

-  Relief escarpé structurant

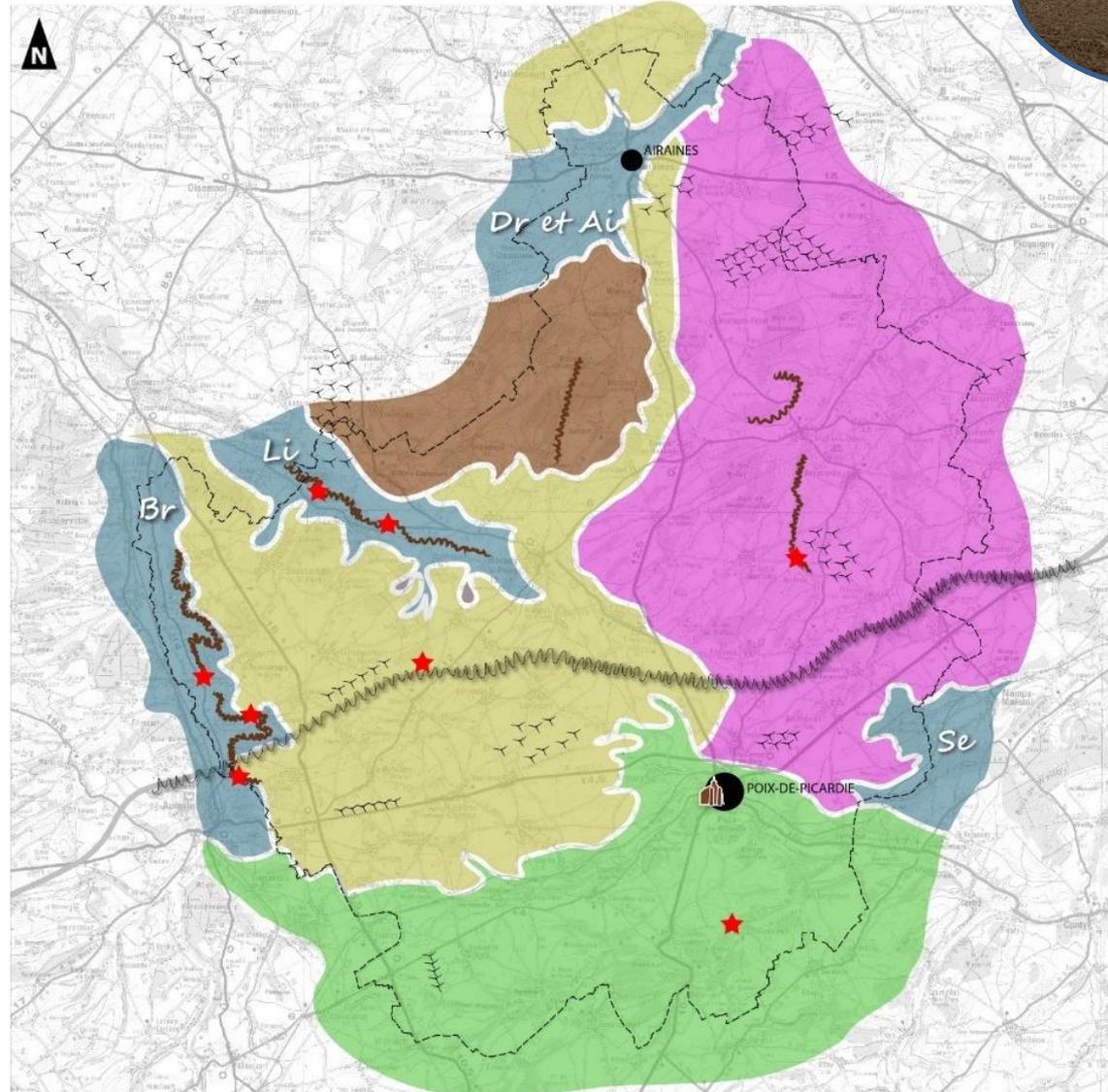
Eoliennes :

-  Parc éoliens en activité



 **1:130 000**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)


 Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
 Source de fond de carte : IGN, SCAN100
 Sources de données : LADYSS-CHNS - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016



Les grands enseignements du diagnostic

paysages



✓ Un patrimoine bâti riche, qui n'est pas toujours protégé

- **Un patrimoine emblématique protégé** : 24 Monuments Historiques
- **Un patrimoine non protégé important** : 90 bâtiments remarquables repérés sur le territoire (fermes, maisons de maître, mairie-écoles...),
- **Un petit patrimoine riche également** : calvaires, chapelles, puits etc...



✓ Morphologies urbaines

- Beaucoup de villages « noyau », avec souvent une structure médiévale préservée
- Airaines et Poix-de-Picardie sont marquées par la reconstruction
- Des formes urbaines étalées préoccupantes en terme de sécurité routière
- Des extensions urbaines qui n'ont pas toujours tenu compte du relief et souvent sous forme d'étalement linéaire



Les grands enseignements du diagnostic

foncier

✓ Un territoire agricole, qui s'urbanise rapidement

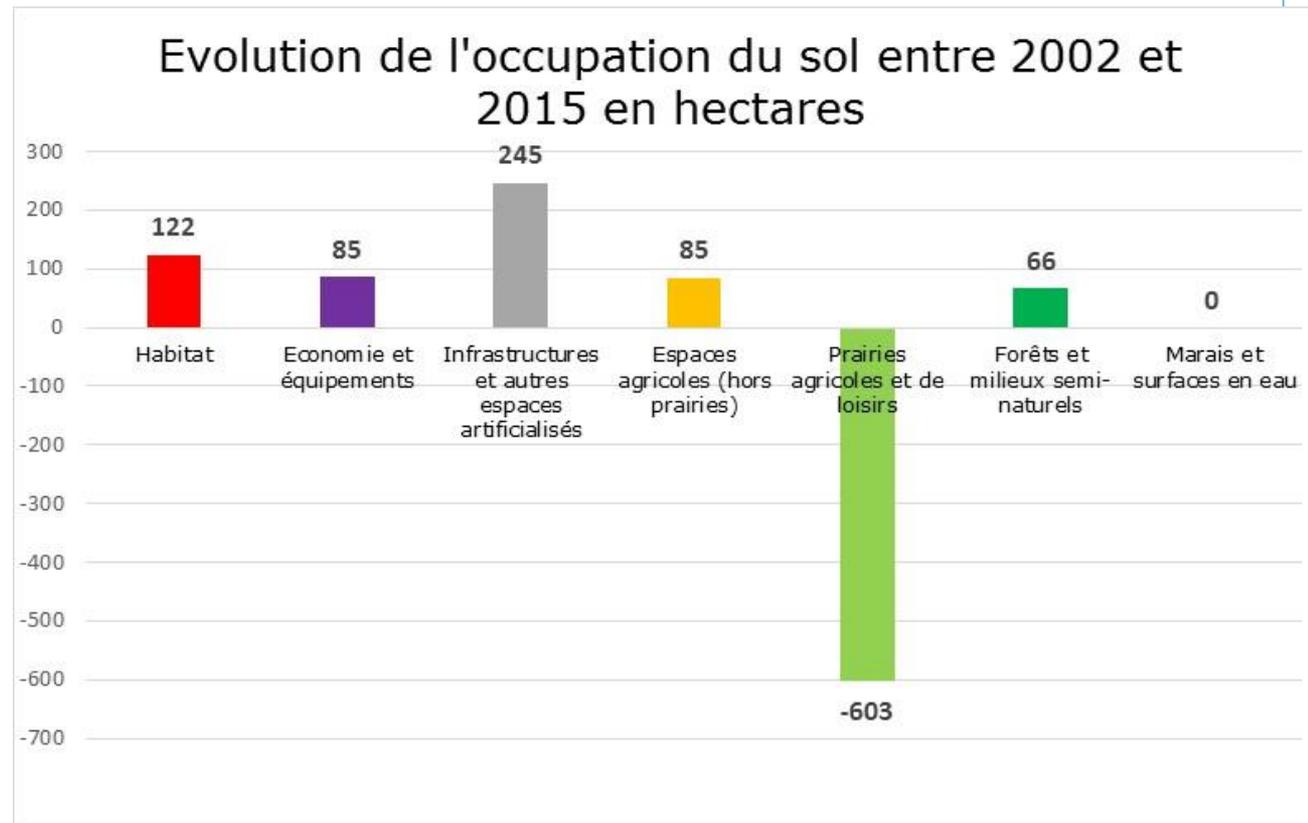
- En 2015 : **80% d'espaces agricoles**, 15% d'espaces naturels, 5% d'espaces urbains.
- Entre 2002 et 2015, **452 ha urbanisés**, soit une progression de 19%.
- Une **régression de l'élevage problématique**



✓ Un développement de l'habitat consommateur d'espace

- + 122 ha d'espaces urbanisés à vocation habitat entre 2002 et 2015,
- En moyenne, 930 m² consommés par nouveau logement

✓ Un développement éolien consommateur d'espace : environ 35 ha de foncier agricole



Les grands enseignements du diagnostic

foncier



✓ Des pistes de travail pour consommer moins d'espaces agricoles :

- La requalification des friches
- La lutte contre la vacance
- La mutation du bâti agricole n'ayant plus de vocation agricole
- L'urbanisation prioritaire des « dents creuses »



Les grands enseignements du diagnostic

Risques et nuisances

✓ Risques naturels :

- Inondations par débordement
- Inondations par remontées de nappes
- Inondations par ruissellement
- Cavités souterraines

✓ Peu de risques technologiques

✓ La sécurité routière, une préoccupation pour de nombreuses communes

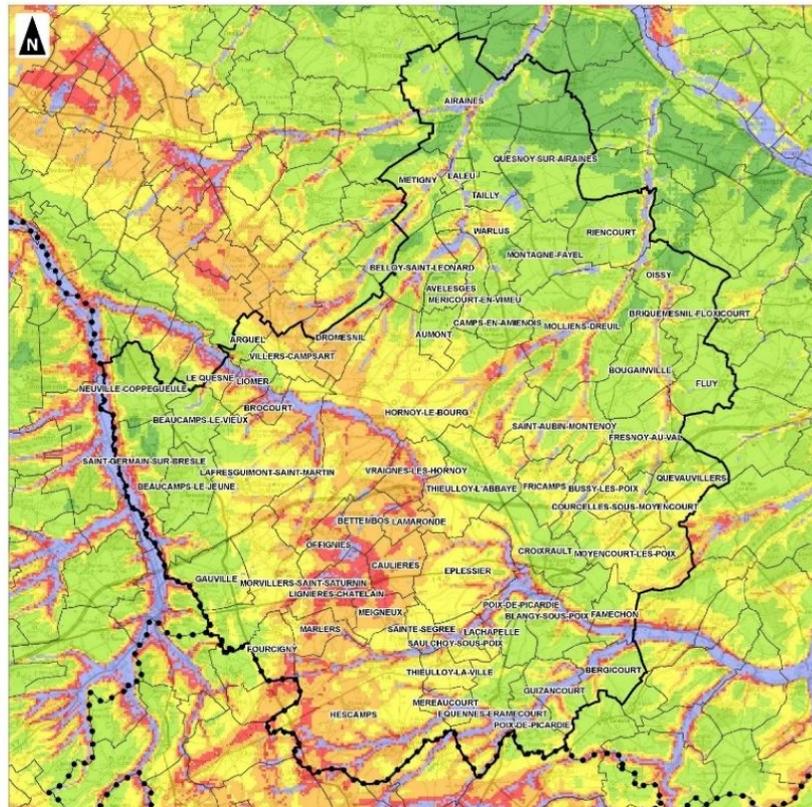


Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Remontées de nappes

- Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
 Limites communales
 Limites départementales
Sensibilité aux remontées de nappes :
 Nappe sub-affleurante
 Sensibilité très forte
 Sensibilité forte
 Sensibilité moyenne
 Sensibilité faible
 Sensibilité très faible



Source images : Chambre d'Agriculture

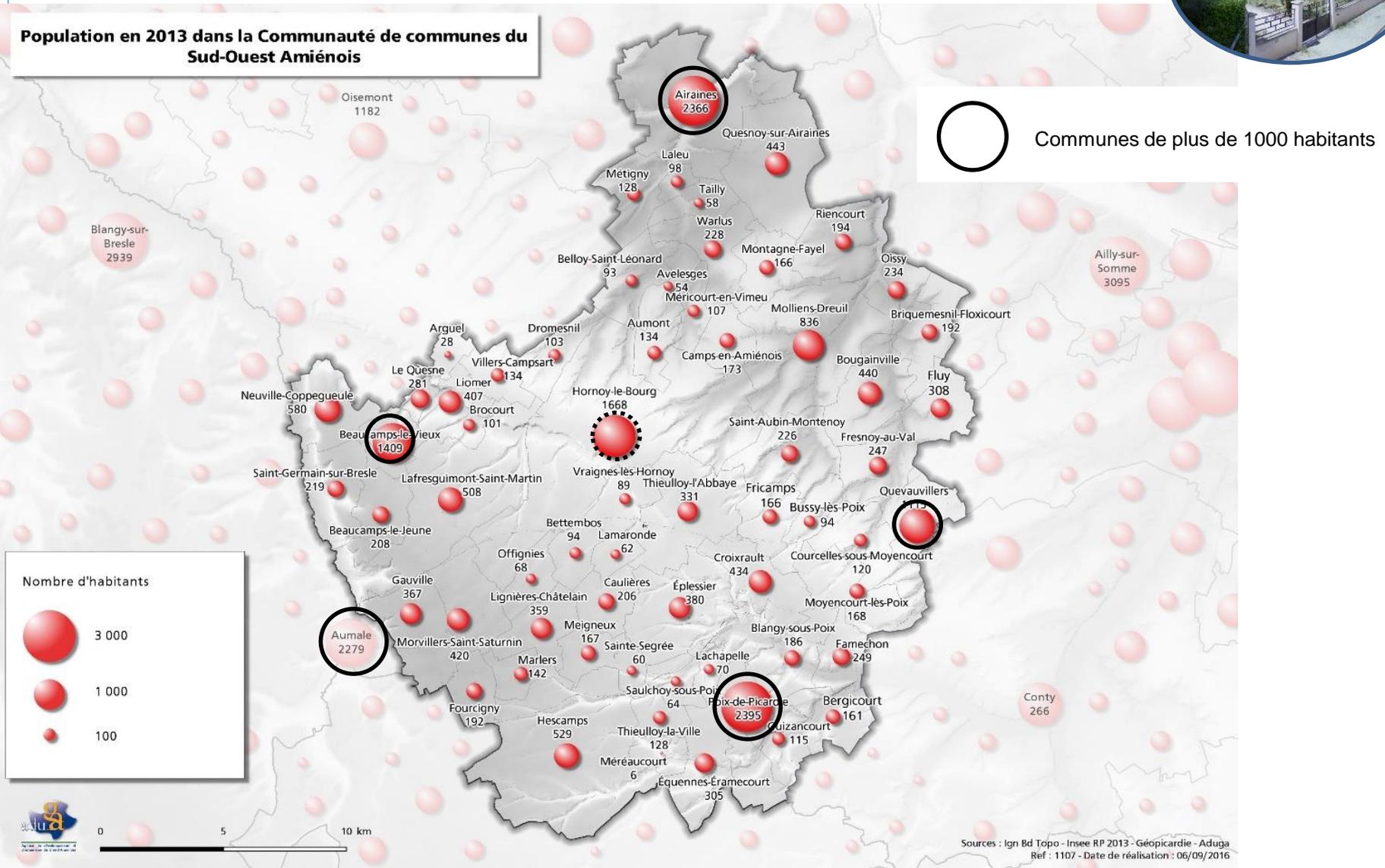
Les grands enseignements du diagnostic

- ✓ 6 habitants sur 10 vivent dans 1 commune de moins de 1000 habitants

J'habite



Population en 2013 dans la Communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois



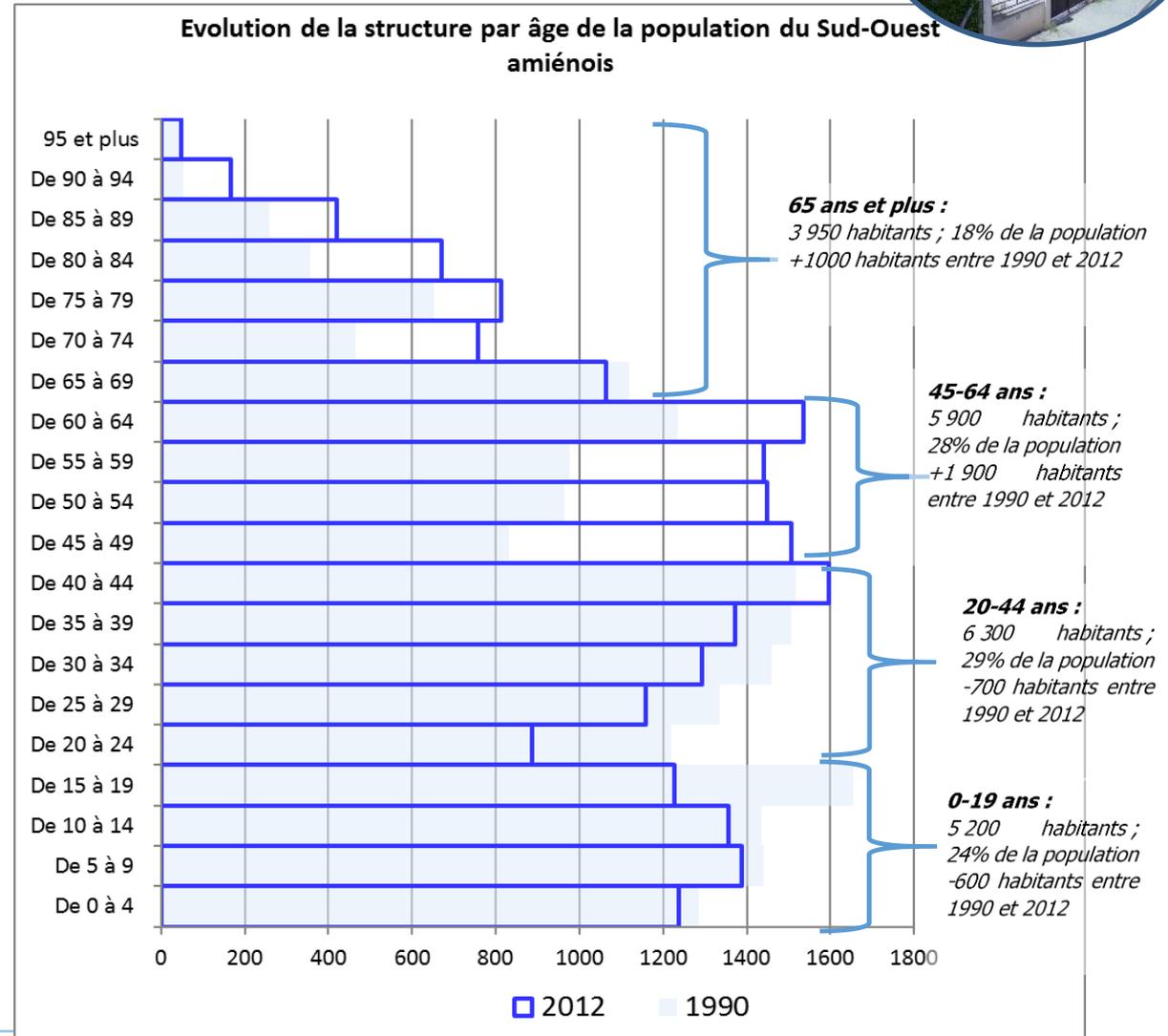
Les grands enseignements du diagnostic

J'habite



✓ Les aînés plus nombreux que les jeunes

- Particularité du territoire : une attractivité résidentielle pour le 3ème et 4ème âge.
- 4 ménages sur 10 ont des enfants (part des familles monoparentales en hausse)
- Entre 2012 et 2013 : sur 990 nouveaux habitants, on compte de nombreux jeunes ménages (20-29 ans), composés de 2-3 personnes en moyenne

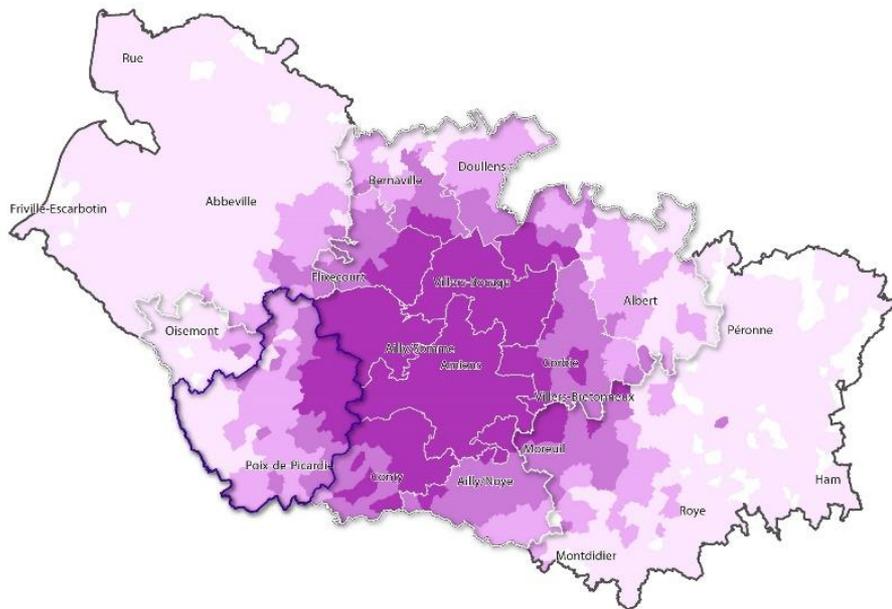


Les grands enseignements du diagnostic

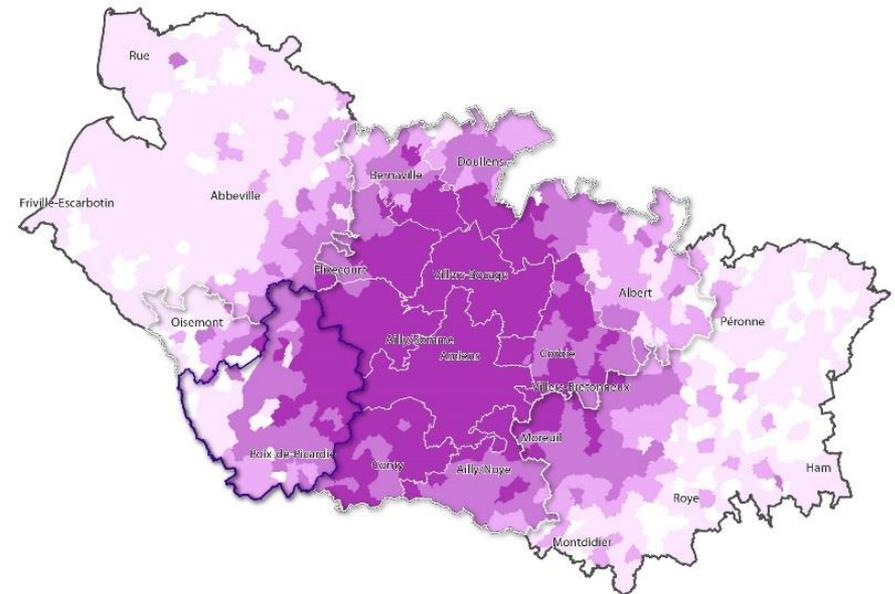
✓ Des modes de vie de plus en plus périurbains

- Près de 60% des actifs travaillent à l'extérieur du territoire
- 2 600 actifs (30%) travaillent dans l'agglomération amiénoise (+75% depuis 1990)
- 35% des habitants parcourent plus de 40 km par jour
- 1 couple sur 2 est bi-actif

J'habite



1999



2010

Proportion d'actifs travaillant dans l'unité urbaine d'Amiens

Les grands enseignements du diagnostic

J'habite



✓ Une structure du parc de logements qui crée des inégalités dans l'exercice des parcours résidentiels

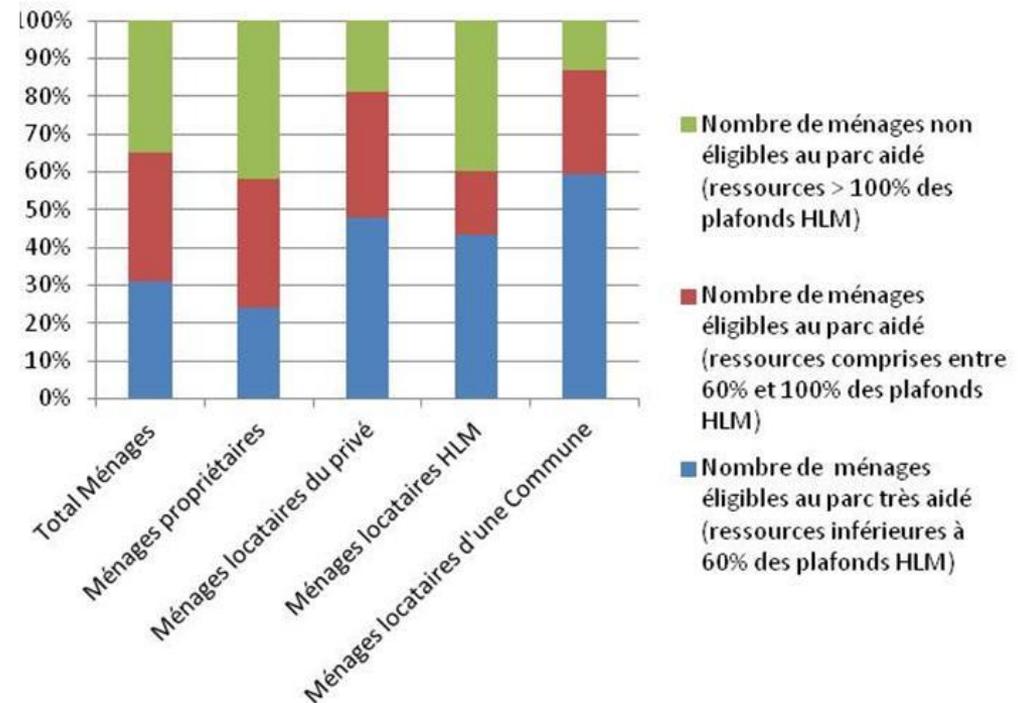
- Une offre qui favorise les familles
- Une offre qui n'est plus conforme à la structure des ménages
- Une offre locative qui n'est pas adaptée aux locataires du territoire

✓ Un marché dont les niveaux de prix ont des conséquences sur :

- le choix d'habiter des ménages
- la qualité du parc
- les dynamiques démographiques et les parcours résidentiels

✓ les besoins en mises aux normes thermiques sont encore importants

Niveau de ressources des ménages par rapport aux plafonds HLM - Source Filocom 2011



Source : MEEM d'après DGFIP, fiche de synthèse parc privé Anah.

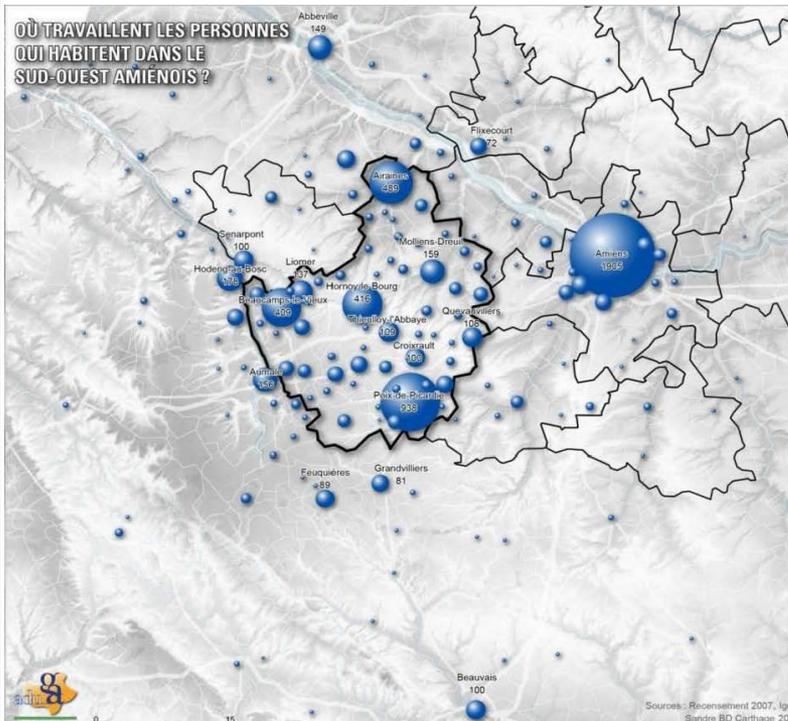
Les grands enseignements du diagnostic

Je travaille



- ✓ **Un territoire qui compte plus d'actifs que d'emplois**
 - 8 748 actifs occupant un emploi, 1 212 personnes cherchant un emploi,
 - 5 347 emplois,
 - Soit **61 emplois pour 100 actifs occupés** => de nombreux habitants travaillent en dehors du territoire.

- ✓ **Une économie qui repose sur plusieurs pôles d'emplois**



Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Entreprises de 10 salariés et plus en 2015

Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois
 Limites communales

Nombre d'entreprises de 10 salariés et plus :

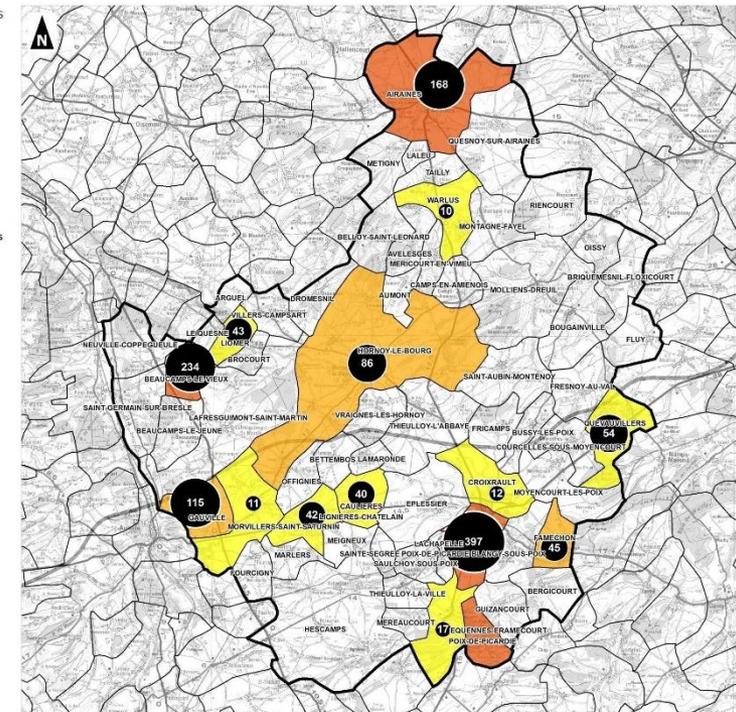


Nombre de personnes travaillant dans des entreprises de 10 salariés et plus :



0 10
Kilomètres

1:130 000
 Pour une impression sur format A3 sans fond blanc de la carte
 Version : 28/03/2015 (MISE À JOUR : 09/05/2015)
 Source de données : INSEE, SANDRE
 Sources de données : ICI APF 2015 - EDU - FAIMONNEMENT COPPER, 2015



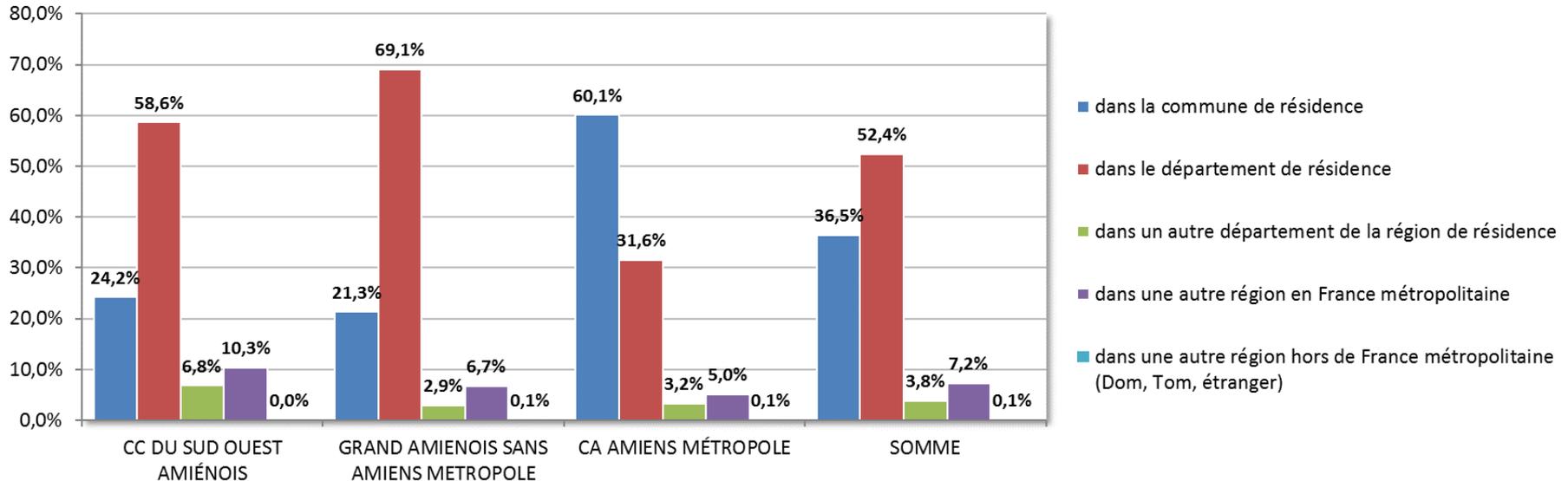
Les grands enseignements du diagnostic

Je travaille



- ✓ **Une minorité d'actifs qui travaillent dans leur commune de résidence**

Lieu de travail des actifs résidents



Source : INSEE

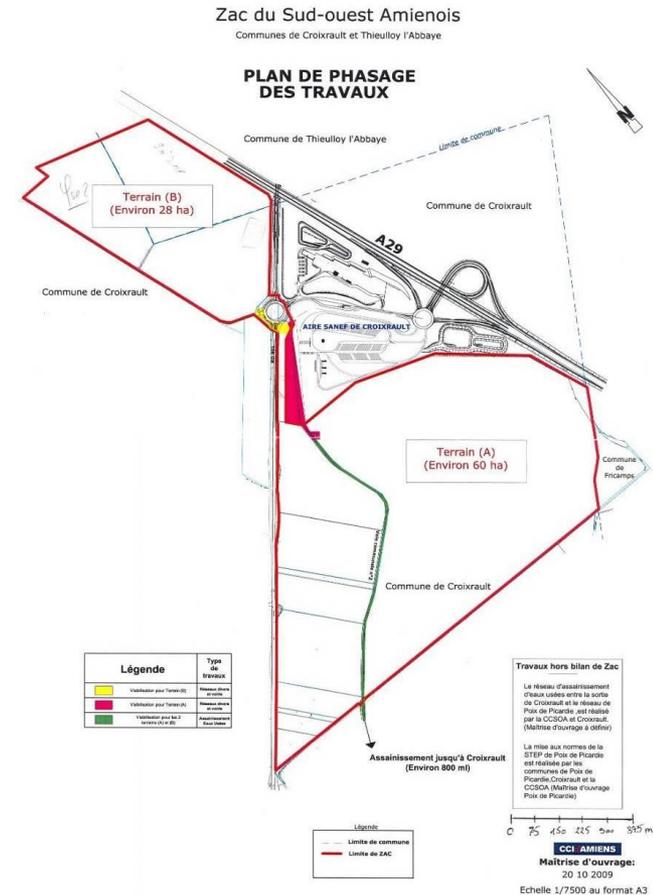
- ✓ **Un déplacement sur 3 est lié au travail**
 - 75% d'entre eux se font au volant d'une voiture, le + souvent seul
 - 20% s'effectuent en mode doux (marche et vélo)
 - 84 habitants sont abonnés au train pour les déplacements domicile-travail
- ✓ Des **alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle** qui se développent mais encore insuffisamment exploitées

Les grands enseignements du diagnostic

✓ Une offre de foncier économique riche et complémentaire

- **85 ha urbanisés** pour développer des équipements et des activités économiques entre 2002 et 2015
- **63% de cette urbanisation a été réalisée dans les communes pôles**
- Des espaces disponibles, avec des vocations complémentaires :
 - **un projet phare à Croixrault**, au pied de l'échangeur autoroutier,
 - **59,5 ha disponibles pour répondre aux besoins locaux**, à Poix-de-Picardie, Airaines, Hornoy-le-Bourg, Beaucamps-le-Vieux et Gauville.

Je travaille



Les grands enseignements du diagnostic

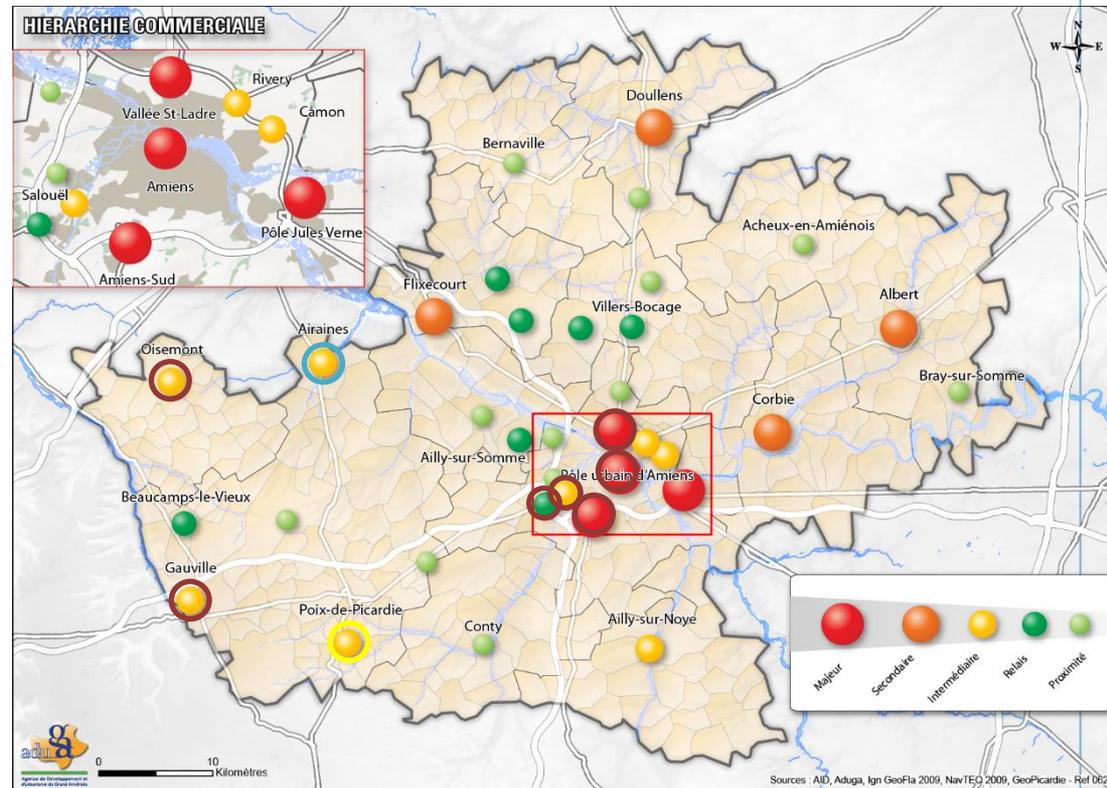
✓ Une offre commerciale de proximité

- Une évasion commerciale importante, particulièrement pour la réalisation des achats non-alimentaires (77% des dépenses à l'extérieur)

✓ Des dynamiques contrastées selon les pôles

- Stabilité du chiffre d'affaires à Poix-de-Picardie
- Baisse à Airaines

✓ De nouveaux modes de commercialisation : les circuits courts



○ Hausse importante du chiffre d'affaires

○ Stabilité du chiffre d'affaires

○ Baisse du chiffre d'affaires

Les grands enseignements du diagnostic

J'accède aux services

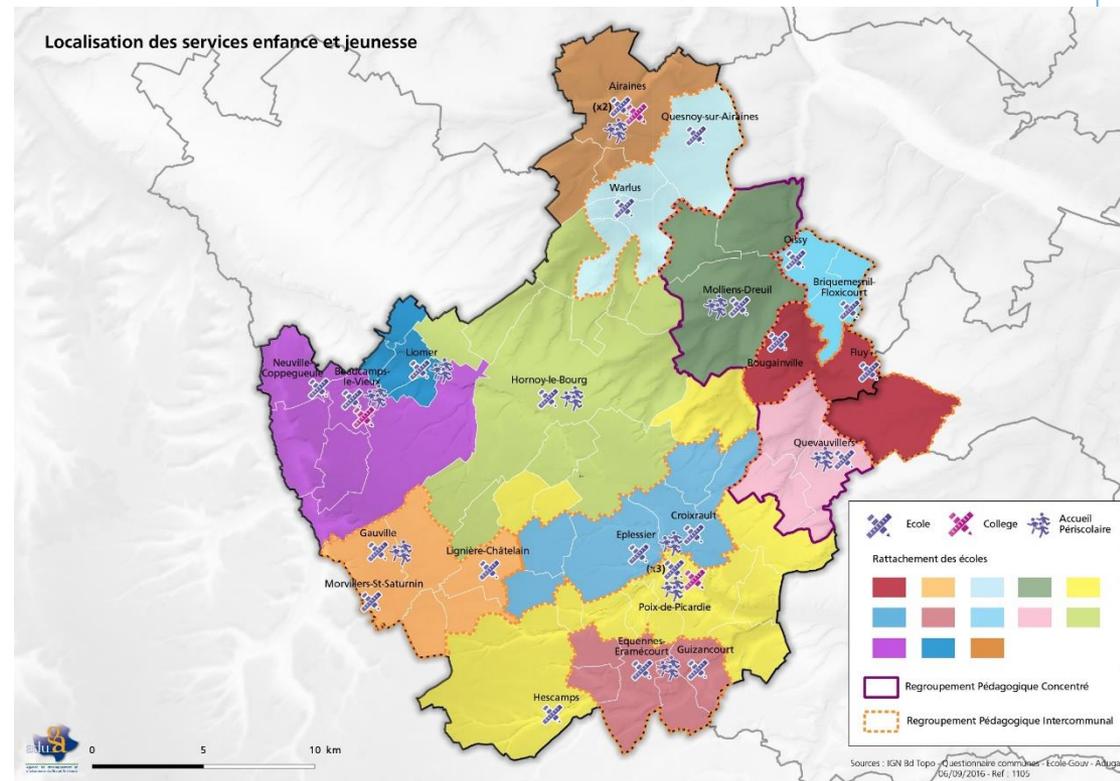
✓ L'éducation

- 2000 écoliers répartis dans 23 établissements
- Une organisation scolaire très variée et une offre périscolaire inégale
- Environ 1000 collégiens répartis sur 3 communes (hausse des effectifs à Airaines)
- Absence de lycée

✓ Une concentration des services administratifs dans les pôles urbains

✓ Une offre numérique très inégale

✓ Une tendance au renforcement de l'offre de soins



Les grands enseignements du diagnostic

J'accède aux services



✓ Services d'assainissement

- 12 communes représentant près de 50% des logements équipées de l'assainissement collectif.
- 2 réseaux à l'état de projet (Aumont, Quesnoy-sur-Airaines)
- Toutes les stations d'épuration sont conformes en équipement et en performance en 2014.

✓ Eaux souterraines et services de distribution d'eau potable

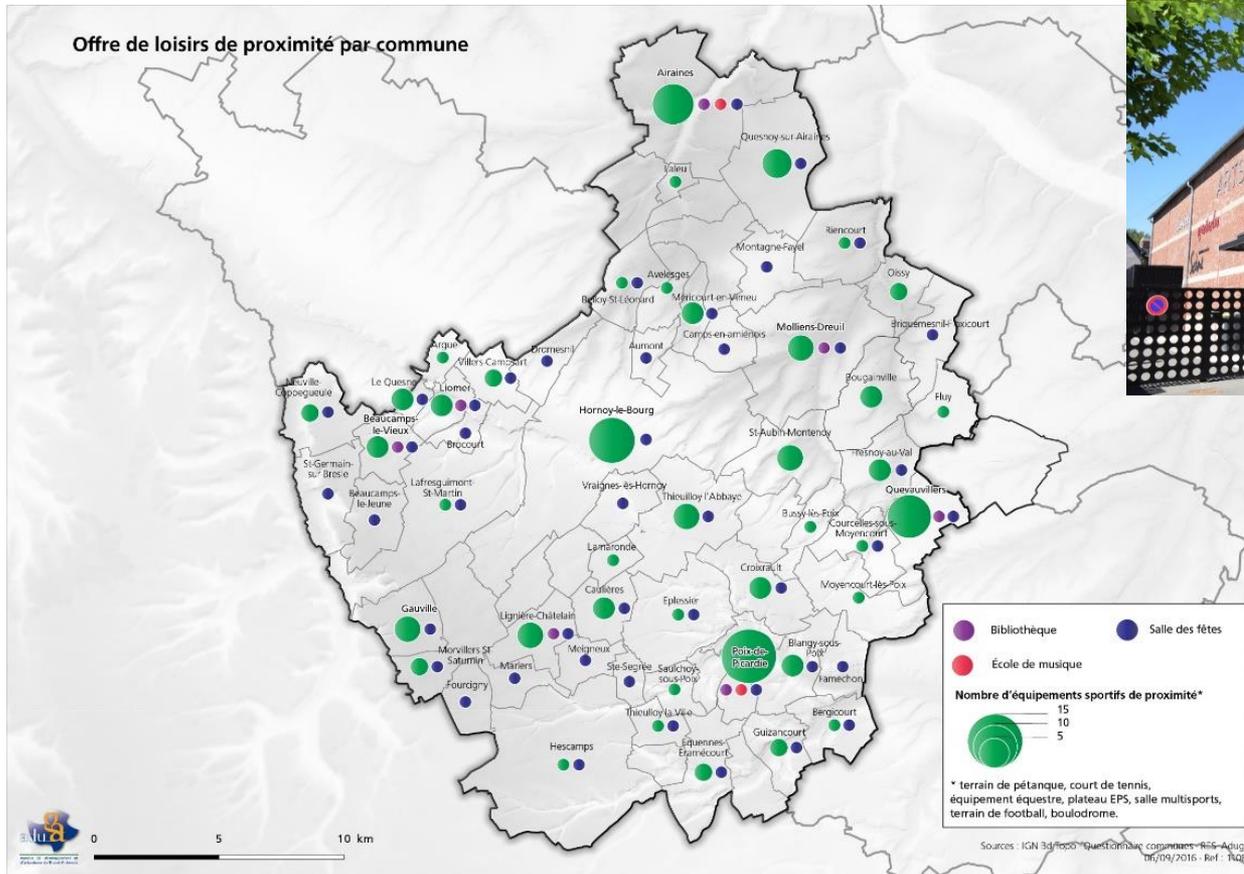
- La nappe de la craie, qui alimente le territoire est en **bon état quantitatif**, mais en **mauvais état chimique**.
- **2 captages sont surexploités** : Hescamps et Thieulloy-la-Ville.



Les grands enseignements du diagnostic

Je me divertis

- ✓ **Les loisirs : 2^e motif de déplacement** après le travail
 - 41% de ces déplacements se font à pied ou à vélo
- ✓ **Une offre culturelle et sportive qui se modernise**
- ✓ **De nombreux équipements communaux, mais de qualité inégale**



Les grands enseignements du diagnostic

Je me divertis



✓ Les loisirs de plein air

Un territoire propice à la pratique de la promenade et la randonnée :

- Une vingtaine d'itinéraires de randonnée proposés par l'office du tourisme,
- 268 km de chemins protégés par le PDIPR...
- Certains chemins menacés : manque d'entretien ou passage d'engins motorisés.

✓ Un potentiel pour le tourisme vert à exploiter

- **Un tourisme de passage**
- **Un tourisme vert**
- **Des manques repérés :**
 - Hébergement
 - Restauration
- **Une stratégie touristique en cours de redéfinition**, avec le Château de Rambures comme potentielle porte d'entrée du territoire.



Château de Rambures (source : www.chateau-rambures-picardie.fr/), situé dans la Communauté de Communes de la Région d'Oisemont



✓ Ces éléments clés du diagnostic sont présentés dans les fiches « synthèse du diagnostic » et l'atlas cartographique consultables sur le site internet dédié au PLUi : plui.ccsoa.fr

synthèse du diagnostic - Agriculture

Fiche 2/13
Occupation du sol agricole en 2016

L'agriculture, première occupation du sol du Sud-Ouest Amiénois

- Près de 90% du territoire occupé par des cultures et des prairies.
- Un relief accidenté (lié aux différentes vallées humides et sèches) aux conditions agro-pédologiques moyennes (sols hétérogènes) et des plateaux aux sols limoneux à limono-argileux profonds de très bonne qualité agronomique (voir atlas cartographique - carte n°3).

Un territoire structurellement tourné vers les filières longues de commercialisation

- Une occupation du sol agricole dominée par les céréales (blé, orge...), oléagineux (colza) : cultures complémentaires de l'activité d'élevage.

Le saviez-vous ?
La pluviosité plutôt que la diversification : Seulement 10% des exploitations vendent directement au consommateur (voir enquête extérieure (voir atlas enquêtes agricoles PLUi CCSCOA 2018

Baisse du nombre des exploitations, augmentation des surfaces et 2010 d'après le par « Recensement Général Agricole (RGA) ».

Evolution du nombre d'exploitations de la CCSCOA (RGA 1970, 1988, 2000 et 2010)

■ Nombre d'exploitations de la CCSCOA ■ Nombre d'exploitations de 100ha ou plus

... Mais des exploitations qui restent plutôt locales du foncier

Selon le RGA 2010, 88% des exploitations de territoire sont encore sous forme individuelle ou familiale, avec une prépondérance pour les EARL. Le PLUi CCSCOA 2018 démontre que la moitié des EARL sont individuelles et l'autre moitié en société avec un EARL et une progression notable des SCEA.

synthèse du diagnostic - Tourisme et patrimoine

Un contexte géographique favorable
Dans le Département de la Somme, il existe trois grands types d'activités touristiques :

- Le tourisme culturel, avec pour site phare la Cathédrale d'Amiens.
- Le tourisme de mémoire, avec pour site phare le circuit du souvenir.
- Le tourisme vert, avec pour site phare le circuit du Parc du Marquenterre.

Si aucun site majeur ne se trouve au sein de la CCSCOA, il existe dans le Département des flux touristiques dont le territoire peut bénéficier.

Source : Conseil Départemental

Par ailleurs, la CCSCOA se situe dans un territoire riche en patrimoine :

- Le Château de Rambures (3 dans la Communauté de Communes de porte d'entrée pour l'ensemble du territoire).
- Le musée de la Verrerie (9 000 visiteurs par an).
- Le littoral Picard et Normand.

Un territoire propice au développement du tourisme vert

La CCSCOA comprend un patrimoine bâti important :

- 25 monuments historiques protégés, dont 12 châteaux, 11 églises, 1 site classé (site pittoresque du château des Ducs de Luynes à Airaines), et les Halles d'Honnay-le-Bourg.
- 90 bâtiments remarquables non protégés (maisons de maître, maisons bourgeoises, fermes avec pigeonnier, mairies, écoles...).

• Un petit patrimoine considérable : calvaires, oratoires, chapelles, pigeonniers, puits, mares historiques...
Si les monuments historiques sont les éléments les plus spectaculaires et les plus emblématiques (et donc les plus attractifs d'un point de vue touristique), le patrimoine non protégé et le petit patrimoine contribuent fortement au charme et au caractère des bourgs et villages du Sud-Ouest Amiénois.

Le territoire présente également des paysages et un patrimoine naturels remarquables (voir fiche « Paysages ») :

- Les vallées humides, les vallées sèches entre le Liger et l'Airainne, et du secteur des Evoloisons.
- Les paysages typiques de la Picardie, comme les tours de villages, les rizières picardes ou les larris.

Par ailleurs, la CCSCOA comprend un patrimoine archéologique

15. Equipements commerciaux

Nombre de commerces et services marchands

Type d'équipements

- Alimentaire
- Automobile
- Équipement de personne
- Équipement de la maison
- Culture et loisirs
- Services non commerciaux
- Services commerciaux

Commerces de plus de 300 m²

- Moins de 2000 m²
- De 2000 à 6000 m²
- De 6000 à 7000 m²
- Plus de 7000 m²

Plancher commercial communal

- Commune (433 m²)
- Intercommunal (347 m²)
- Intercommunal (347 m²)
- Intercommunal (347 m²)

Évolution des chiffres

- Année inscrite au cadastre
- Base de chiffre d'affaire
- Variété
- Solabilité du chiffre d'affaire

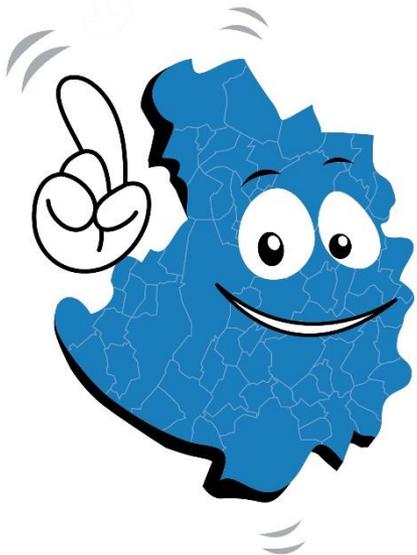
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Somme Sud-Ouest

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME

auddice urbanisme



Les pistes de travail retenues par les élus



Les pistes de travail retenues par les élus

- Maintien d'une agriculture diversifiée
- Le maintien de l'élevage
- La diversification (hébergement, vente directe, ...) de l'activité agricole
- Le maintien d'un lien entre agriculteurs et non agriculteurs
- Communication et accompagnement

**Agriculture
respectueuse de
la nature**



- Création d'emplois
- Accueil d'entreprises et de commerces
- Zones d'activités dans les pôles
- Développement d'un tourisme porteur d'emplois et respectueux de l'environnement local
- Promotion du territoire et de ses atouts au service de son développement

**Attractivité
économique**



Les pistes de travail retenues par les élus

- Préservation d'un maillage territorial équilibré (des pôles « forts » au service des communes rurales)
- Développement des petites communes

Equilibre du territoire



- Protection des espaces naturels
- Préservation des qualités environnementales du territoire
- Prise en compte des risques naturels
- Préservation du caractère rural du territoire
- Préservation des tours de ville et des espaces écrans autour des villages
- Maintien de l'habitat rural
- Urbanisation respectueuse des paysages

Préservation de l'environnement et des paysages



Les pistes de travail retenues par les élus

- Développement d'une offre alternative de déplacements
- Création de pôles d'échanges multimodaux
- Amélioration des échanges avec la métropole amiénoise
- Sécurisation des routes

Mobilité diversifiée



- Amélioration de l'habitat
- Lutte contre la vacance
- Diversification de l'offre de logements
- Croissance démographique dans les bourgs et bassins d'emploi
- Organisation scolaire
- Scolarisation jusqu'au BAC sur le territoire
- Diversification et renforcement des services offerts à la population
- Promotion des services offerts aux administrés

Attractivité résidentielle





Echanges, questions, débat ...



Réunions publiques d'échanges sur le diagnostic

- 21 mars 2017 à Poix-de-Picardie
- 23 mars 2017 à Molliens-Dreuil
- 12 avril 2017 à Hornoy-le-Bourg



web

plui.ccssoa.fr



Merci de votre attention

Élaboration du PLUi du Sud-Ouest Amiénois